

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AOÛT 2024**

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°26/2024** : Tarif des repas de cantine et mise à jour du règlement de la cantine

**Délibération n°27/2024** : Tarif des repas pour le portage à domicile

**Délibération n°28/2024** : Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG77

**Délibération n°29/2024** : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.